

PROCEDURE 3

**DEMANDE DE CREATION D'UNE SOUS-RÉGIE DE RECETTES MUNICIPALE
NOMINATION DE MANDATAIRES SUPPLÉANTS**

SERVICE DEMANDEUR

Direction de la Culture, Vie associative et Événementiel

DESCRIPTION EXACTE / PRODUITS CONCERNÉS

Billetterie F'Estivales 2023 : samedis 1^{er}, 8, 22, 29 juillet 2023

DURÉE

permanente

temporaire - dates : samedis 1^{er}, 8, 22, 29 juillet 2023

DOMICILIATION

mairie

autre : Parvis des Droits de l'Homme, Hôtel de Ville, 34 990 JUVIGNAC

MODES DE RECOUVREMENTS

Numéraire

Chèque

Carte bancaire (uniquement dans le bureau du régisseur)

CONSTITUTION D'UN FOND DE CAISSE (RENDU DE MONNAIE)

non

oui – montant : 200 €

MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE HEBDOMADAIRE

QUITTANCES DÉLIVRÉES (1 seul choix possible)

P1RZ (carnet à souche)
 Carnets de tickets numérotés avec tarif

NOM ET PRÉNOM DU MANDATAIRE SOUS-RÉGISSEUR (responsable de la sous régie)

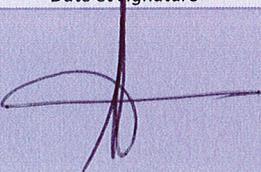
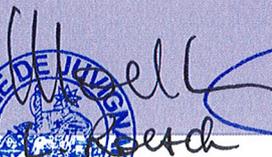
Nicolas DE LA GRANGE

NOM ET PRÉNOM DES MANDATAIRES

- Stéphanie MOYSSET
- Hugues RAMPLOU
- Sophie LAMAUVE
- Jérôme TALBOT
- Elodie RICHARD

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Prévoir un délai d'un mois minimum pour la création d'une sous régie
- Les tarifs se rapportant à la sous régie devront être votés au préalable en conseil municipal, sans quoi aucune recette ne sera acceptée par le régisseur

Directeur <i>Date et signature</i>	Directeur général des services <i>Date et signature</i>	Elu signataire <i>Date et signature</i>	régisseur de recettes <i>date et signature</i>
		21.05.2023 	le 15/06/2023 



ARRETE N°2023-234

**ARRETE DE NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE CINQ MANDATAIRES
POUR LA SOUS REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX F'ESTIVALES DE
JUVIGNAC**

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013 instituant une régie générale de recettes

Vu l'arrêté municipal n°2017/189 du 13/06/2017 Modifiant l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013

Vu l'arrêté municipal n°2018/257 du 28/06/2018 modifiant l'arrêté municipal n°2017/189 du 01/06/2017

Vu l'arrêté municipal n°2022/237 du 08/06/2022 portant création d'une sous régie de recettes auprès de la régie générale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux F'Estivales de Juvignac

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 06/06/2023

ARRETE

Article 1

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-238 en date du 08 juin 2022.

Article 2

M. Nicolas DE LA GRANGE est nommé sous régisseur en charge de la sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux F'Estivales de Juvignac, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie générale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 3

Nomination de cinq mandataires :

- Mme Stéphanie MOYSSET
- M. Hugues RAMPLOU
- Mme Sophie LAMAUVE
- M. Jérôme TALBOT
- Mme Elodie RICHARD

Article 4

Le sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code pénal.
Ils doivent les encaisser selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous régie.

Article 5

Le sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 07/06/2023



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

Le régisseur titulaire de la régie générale de recettes

Jennifer LANOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Jennifer LANOT".

Pour acceptation,
Précédé de la mention
« vu pour acceptation »

le régisseur suppléant

Souad EL BADRI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Souad EL BADRI".

Le sous régisseur,
Nicolas DE LA GRANGE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Nicolas DE LA GRANGE".

Les mandataires,

Stéphanie MOYSSET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Stéphanie MOYSSET".

Hugues RAMPLOU

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Hugues RAMPLOU".

Sophie LAMAUVE
Vu pour acceptation

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Sophie LAMAUVE".

Jérôme TALBOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Jérôme TALBOT".

vu pour acceptation

Elodie RICHARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Elodie RICHARD".

Collectivité: JUVIGNAC

Régie: Regie Generale De Recettes 14201

Page n° 1

Formules restituées le 02/07/2024 par M.

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
FESTIVALES	1 016	1,00	2023	985	2 000	1 016,00
FETE CITOYENNE BOISSON NON ALCOOL	881	1,00		1 120	3 000	1 881,00
FETE CITOYENNE ECO CUP	713	1,00		288	1 000	713,00
					TOTAL	3 610,00

Formules restituées le 02/07/2024

Le Comptable du Trésor,

Centre des Finances Publiques
Service de Gestion Comptable Métropole
2. Place Paul Bec CS 89580
34060 Montpellier Cedex 2

